

Fonds d'investissement climatiques

PLAN D'INVESTISSEMENT

AU TITRE DU PPCR

PROGRAMME STRATÉGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES (SPCR)

Sainte-Lucie



Sainte-Lucie, comme tous les autres petits États insulaires en développement, est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles dévastatrices. Sa vulnérabilité peut être attribuée à :

- Sa faible étendue géographique, qui signifie que les catastrophes prennent des proportions nationales ;
- Sa situation géographique, dans l'une des régions à très haut risque de la planète ; et
- La forte dépendance de son produit national brut (PNB) vis-à-vis d'un nombre limité de sources de revenu.

La fragilité des écosystèmes associée à des capacités humaines et des ressources financières limitées ont à ce jour empêché l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'adaptation robustes. L'adaptation au changement climatique est une priorité fondamentale en matière de développement en raison de la vulnérabilité du pays.

Sainte-Lucie utilise les ressources disponibles dans le cadre du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR) pour élaborer et mettre en œuvre un Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques (SPCR). Le SPCR a pour objet de mettre en œuvre, à titre d'expérimentation et de démonstration, des solutions permettant d'intégrer le risque climatique et la résistance aux chocs climatiques dans les processus fondamentaux de planification du développement et d'encourager les actions de transposition à grande échelle et les actions génératrices de transformation. Les ressources disponibles dans le cadre du PPCR contribueront à catalyser le soutien pour la société civile et attirer des investissements des secteurs privé et public qui protégeront Sainte-Lucie contre les chocs climatiques.

FINANCEMENT DU SPCR DESTINÉ À SAINTE-LUCIE

Financement du PPCR :
22 millions de dollars

Les investissements du PPCR destinés à Sainte-Lucie comprennent 7 millions de dollars de subventions et 15 millions de dollars de crédits à taux d'intérêt quasi nul.

Cofinancement estimé :
10 millions de dollars

Statut : Le SPCR de Sainte-Lucie a été approuvé en juin 2011.

Le thème fondamental du SPCR de Sainte-Lucie est « Une personne, un foyer, une entreprise, une communauté, un secteur à la fois ».

Le Gouvernement de Sainte-Lucie est résolu à renforcer la résistance aux chocs climatiques et à utiliser le PPCR pour intégrer le changement climatique dans la planification afin de susciter une action plus efficace et durable.

Dawn Pierre-Nathaniel
*Division du développement durable
et de l'environnement, ministère
du Développement physique
et de l'Environnement*

SAINTE-LUCIE FAIT PARTIE DU PROGRAMME PILOTE DE LA RÉGION DES CARAÏBES

Ce programme vise à renforcer la coopération et les capacités régionales et à intégrer la résistance aux chocs climatiques dans la planification et les processus nationaux et régionaux de développement.

Photos :
Recto — Stephen Beaumont
Verso — Coral Coolahan

Septembre 2011



Le SPCR de Sainte-Lucie est axé sur trois principaux investissements qui renforceront la capacité d'adaptation du pays. Tous les volets sont mis en œuvre en association avec la Banque mondiale.

Investissement 1 : Promotion de l'adaptation

Les activités comprennent :

- Renforcement des cadres politiques, législatifs et institutionnels nationaux ;
- Enseignement public et vulgarisation ;
- Recherche et observation systématique, acquisition de données et d'informations et gestion des connaissances ; et
- Renforcement des capacités des ressources humaines.

Principaux résultats : Création d'un environnement propice à la résistance aux chocs climatiques à tous les niveaux grâce à un cadre politique, législatif et institutionnel renforcé.

Investissement 2 : Mise en œuvre de l'adaptation

Les activités comprennent :

- Mise en œuvre de mesures de résistance aux chocs climatiques au niveau des bâtiments ;
- Gestion des zones côtières ; et
- Soutien aux interventions communautaires de conservation et de gestion des ressources en eau.

Principal résultat : Résistance accrue aux niveaux communautaire et national.

Investissement 3 : Financement de l'adaptation

Principale activité :

I. Mécanisme de financement de l'adaptation au changement climatique

Principal résultat : Mécanisme de financement en place et opérationnel pour aider les banques locales à créer des portefeuilles de prêts sur l'adaptation au changement climatique qui sont accessibles, équitables et encouragent la réduction de la vulnérabilité à titre préventif.

Qu'est-ce que le PPCR ?

Le PPCR est un programme qui relève du Fonds climatique d'investissement stratégique, créé pour mettre en œuvre, à titre d'expérimentation et de démonstration, des solutions permettant d'intégrer le risque climatique et la résistance aux chocs climatiques dans les processus fondamentaux de planification du développement des pays en développement et les actions associées. Le PPCR dispose d'un milliard de dollars fournis par l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, le Japon, la Norvège et le Royaume-Uni.

Il compte neuf projets pilotes nationaux (Bangladesh, Bolivie, Cambodge, Mozambique, Népal, Niger, Tadjikistan, Yémen et Zambie) et deux projets pilotes régionaux (Caraïbes : Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines ; Pacifique Sud : Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Tonga).

Onze SPCR ont été approuvés : Bangladesh, Niger, Tadjikistan, Cambodge, Mozambique, Népal, Zambie ; programme régional des Caraïbes : Grenade, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie ; programme régional du Pacifique : Samoa.